

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 48-2018

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	03/10/2018
Présents	13
Absents	10
Procurations	2
Votants	15

Par suite d'une convocation en date du trois octobre deux mille dix-huit, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) **le neuf octobre deux mille dix-huit à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, CAMOU Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, CAZANAVE Véronique, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : JOLIBERT Marie-Christine à Pierre GARCIA, PEISER Jean-Luc à Jean SAINT MARTIN.

Absents : JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, PEISER Jean-Luc, BAJAN Andrée.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet: Actualisation du plan de financement pour les études relatives à l'aménagement urbain et la sécurisation des couverts après la dernière notification

Lors de la séance du 12 avril 2016, le Conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité sur le lancement de la consultation des bureaux d'études pour la réalisation des études nécessaires à la définition des travaux dans le cadre du projet « Mirepoix 2030 ».

La Mairie a sollicité l'ensemble des partenaires (État, Région et Département) pour réaliser ces études et après instruction des dossiers, le Conseil Départemental de l'Ariège a validé une subvention de 20 000 €, la région Occitanie une aide de 15 000 €, la DRAC une contribution de 14 940 €.

Sur sollicitation du Conseil Municipal en date du 28 juin 2018 par délibération 37/2018, la DRAC vient d'attribuer une aide complémentaire au titre du FNADT d'un montant de 46 780 €, qui modifie le plan de financement comme suit :

	%	Subvention	€ HT
Études (aménagement urbains / sécurisation et embellissement des couverts)			139 600
État - FNADT (notifié)	33.5	46 780	
Région Occitanie (notifié)	10.7	15 000	
État - DRAC Occitanie (notifié)	10.7	14 940	
Conseil Départemental de l'Ariège (notifié)	14.4	20 000	
Total subventions	69.3	96 720	' - 96 720
Autofinancement	30.7		42 880
TOTAL (HT)	100 %		139 600

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à la majorité
(1 abstention : Monique LEMINEZ)

- **Approuve** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **Dit** que ces dépenses sont inscrites au budget,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Nicole QUILLIEN

